

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
23 MAI 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Adhésion au Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement
(CAUE), et
conventionnement pour la
réalisation de la charte
promoteur**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 3 juillet 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 3 juillet 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 juillet 2019
Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur RICOME, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame AGUNET, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PERICARD
Madame TEA à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur AGNES à Madame de JACQUELOT
Madame DORET à Madame GUYARD
Madame DILLARD à Monsieur VENUS
Madame BURGER à Monsieur LEVEL
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX
Madame LESUEUR à Madame VERNET
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

Étaient absents :

Monsieur MITAIS
Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur MERCIER

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20190523-19-E-14bis-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019

N° DE DOSSIER : 19 E 14

OBJET : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE), ET CONVENTIONNEMENT POUR LA REALISATION DE LA CHARTE PROMOTEUR

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Yvelines (CAUE), association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mis en place par le Conseil Général des Yvelines en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Les actions du CAUE revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages.

Le programme d'activités du CAUE, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale, prévoit notamment la mise en place de conventions de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage.

La pression immobilière étant très importante sur le territoire communal, la Ville souhaite réaliser une charte de promotion afin d'encadrer la démarche des opérateurs immobiliers en amont des projets et demande au CAUE de l'accompagner dans cette mission. Le CAUE assistera la Ville dans sa démarche. Sa mission est encadrée dans la convention d'accompagnement annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au CAUE au titre de l'année 2019 pour un montant de 1 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document y afférent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement n° 2018/363 et autres actes s'y rapportant pour un montant de 8 000€.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

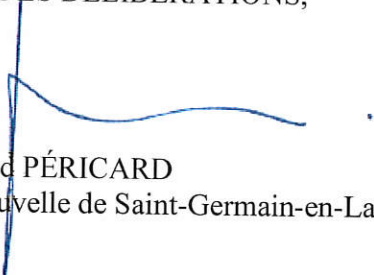
À L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au CAUE au titre de l'année 2019 pour un montant de 1 500 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout document y afférent ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement n° 2018/363 et autres actes s'y rapportant pour un montant de 8 000€.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye